

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1276

présenté par
M. Pierre Cazeneuve

ARTICLE 1ER QUINQUIES

Au début de la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Ces compétences peuvent être attestées ou certifiées »

les mots :

« Cette compétence peut être attestée ou certifiée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.